

# POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

# réussir

# réussir

# réussir

# ANNÉE — SCOLAIRE 2019 — 2020





ANNÉE — SCOLAIRE  
2019 — 2020

réussir —  
ensemble

# Chiffres clés de l'Éducation

## LES ÉLÈVES

223 200

### écoliers, collégiens et lycéens

attendus à la rentrée dans l'académie (public et privé sous contrat)

NB : chiffres arrondis à la dizaine près

115 650

élèves du premier degré

102 650

élèves du second degré dont

60 800 collégiens (y compris Segpa) et

41 845 lycéens, dont

15 750 lycéens professionnels

4 770

étudiants en post-bac de lycée

6 500

élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire et en établissements spécialisés

## LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

653

écoles et établissements du second degré publics et privés sous contrat, dont

613 écoles et établissements du 2nd degré public

519 écoles dont

493 publiques et 26 privées sous contrat

86 collèges dont

77 publics et 9 privés sous contrat

48 lycées dont

13 lycées d'enseignement général et technologique (12 publics et 1 privé sous contrat)

15 lycées professionnels (13 publics et 2 privés sous contrat)

20 lycées polyvalents (18 publics et 2 privés sous contrat)

## LES OUVERTURES ET FERMETURES À LA RENTRÉE

### 3 ouvertures d'établissements scolaires

2 écoles publiques

- **La Possession** : réouverture de l'école élémentaire Victor Hugo après réhabilitation

- **Salazie** : ouverture de la nouvelle école de Grand-Îlet

1 collège privé sous contrat

- **Saint-Denis** : ouverture du collège privé sous contrat Médersa

### 4 fermetures d'écoles résultant de fusions

- **Trois Bassins** : fusion de l'école maternelle les Capucines et de l'école élémentaire Bois Joli Coeur (devient l'école primaire Les Trois-Bassins).

**Saint-Denis** : fusion de la maternelle et de l'école élémentaire les Baies Roses (devient l'école primaire Baies Roses) ; fusion des élémentaires Jules Reydellet B, et Jules Reydellet A (devient l'école élémentaire Jules Reydellet) ; fusion des écoles maternelle et élémentaire Villèle (devient l'école primaire Villèle).

# à La Réunion

## LES PERSONNELS

22 340

agents de l'Éducation nationale

14 670 enseignants dont

6 775 enseignants dans le 1er degré public

7 895 enseignants dans le 2nd degré public (dont documentalistes)

1370 autres personnels (encadrement, administratifs, médico-sociaux, etc.)

4 000 assistants d'éducation

2 300 accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)

## LA DOTATION POUR LA RENTRÉE 2019

122 emplois

d'enseignants du premier degré

- 13 emplois

d'enseignants du second degré

- 4 emplois

administratifs

## LES DIPLÔMES <sup>(1)</sup>

83,4%

Taux de réussite  
au **diplôme national  
du brevet** (DNB)

88,1%

Taux de réussite  
au **baccalauréat**

84,1%

Taux de réussite  
aux examens professionnels de niveau V (**CAP, BEP, Mention complémentaire**)

(1) Session 2019, données provisoires



# Édito



La rentrée 2019 dans l'académie est marquée par la mise en oeuvre de nouvelles mesures et par le déploiement de dispositifs, qui depuis deux ans, de la maternelle au lycée, permettent de réduire les inégalités scolaires, d'améliorer les apprentissages et d'adapter le système scolaire au monde du XXIe siècle.

La loi sur l'École de la Confiance qui a été votée en juillet dernier, vient conforter notre ambition, qui est désormais partagée par l'ensemble des acteurs qui oeuvrent dans les écoles, collèges et lycées : il s'agit de permettre à tous les élèves de mieux maîtriser les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) et d'être mieux accompagnés vers leur avenir.

Avec la mise en place cette année du service public de l'école inclusive, les élèves en situation de handicap bénéficient dans les pôles inclusifs d'accompagnement localisés, les PIAL, d'un accompagnement renforcé, au plus près de leurs besoins. L'objectif est de leur donner également accès à des parcours de formation ambitieux.

Cette année encore, notre académie fait l'objet d'une attention particulière du Gouvernement : ainsi, le dédoublement des classes dans les réseaux d'éducation prioritaire, qui concerne cette année les CE1 en Rep, s'étend avec une année d'avance à des classes de grande section de maternelle de Rep et Rep +. Dans le même temps, un dispositif de soutien aux devoirs se met en place dans des écoles primaires, sur le modèle de «Devoirs faits» au collège. Enfin, le dispositif «petit-déjeuner à l'école» s'étend à un plus grand nombre d'écoles, en partenariat étroit avec les communes.

À tous les niveaux, les enseignements, plus rigoureux et explicites, sont recentrés sur l'essentiel, avec la mise en oeuvre du plan Français et du plan Mathématiques, mais ils prennent également en compte les besoins de demain, avec le plan d'action pour une meilleure maîtrise des langues vivantes dès la maternelle et la place nouvelle donnée au numérique au lycée.

La nouvelle organisation du lycée et la transformation de la voie professionnelle, repensées pour mieux préparer les jeunes à réussir dans l'enseignement supérieur ou à s'insérer dans le monde du travail, intègrent des heures pour les aider à construire progressivement leur orientation.

Toutes ces mesures donneront leur plein effet pour élever significativement le niveau des élèves, avec des modifications profondes de l'acte d'enseignement et une place plus importante accordée à un accompagnement individualisé des élèves. C'est le sens des évaluations de CP, CE1, 6e et des tests de positionnement de seconde, qui permettent aux enseignants d'adapter leur pédagogie aux besoins des élèves. Pour faire face à ces changements de pratiques, la formation professionnelle initiale et continue se renforce et un dispositif de gestion de ressources humaines de proximité se met en place.

À tous, élèves, personnels de l'académie, parents d'élèves, et partenaires de l'École, je souhaite une bonne rentrée scolaire.

**Vélayoudom MARIMOUTOU**  
**Recteur de la région académique de La Réunion**

# Sommaire

## La préparation de la rentrée dans l'académie

- |      |    |  |
|------|----|--|
| p.12 | 01 | La démographie scolaire à la rentrée               |
| p.14 | 02 | Le bilan de l'orientation et de l'affectation 2019 |
| p.16 | 03 | Les résultats aux examens                          |
| p.18 | 04 | La carte des formations 2019                       |

## Maîtriser les savoirs fondamentaux pour réussir

- |      |    |   |
|------|----|---|
| p.22 | 05 | Maternelle : donner à chacun les mêmes chances de réussir                 |
| p.24 | 06 | Amplifier le dédoublement des classes de CE1 dans l'éducation prioritaire |
| p.25 | 07 | Enseignement renforcé du français et des mathématiques                    |
| p.26 | 08 | Evaluations de CP et de CE1 pour accompagner les élèves                   |
| p.27 | 09 | Un petit-déjeuner pour prendre soin de tous les élèves dans l'École       |
| p.28 | 10 | Le service académique de l'école inclusive                                |
| p.30 | 11 | Devoirs faits pour soutenir la réussite de tous les élèves                |

# Mieux préparer les élèves à réussir demain

p.34	12	Un nouveau lycée avec des parcours plus diversifiés
p.36	13	Le lycée professionnel : une voie d'excellence vers les métiers d'avenir
p.38	14	L'apprentissage du numérique de la maternelle au lycée
p.40	15	Les langues vivantes, un passeport pour la vie future
p.42	16	L'éducation artistique et culturelle pour s'ouvrir aux autres
p.44	17	Le sport à l'école pour réussir et s'épanouir

## Ensemble pour réussir

p.48	18	La laïcité, un socle pour bien vivre ensemble
p.49	19	La mise en place de la GRH de proximité
p.50	20	Encourager l'implication des familles
p.51	21	La cité éducative pour fédérer les acteurs

## Annexes

p.52	Le calendrier scolaire 2019-2020
p.53	Quelques temps forts du premier semestre

# La préparation de la rentrée dans l'atelier



# ation

---

# cadémie

---



# 01 La démographie scolaire à la rentrée

## L'ESSENTIEL

➡ 223 200 élèves font leur rentrée à partir du vendredi 16 août 2019 dans les écoles et établissements scolaires de La Réunion. Les effectifs sont en baisse de 902 élèves par rapport à la rentrée 2018.

➡ La démographie scolaire dans l'académie est marquée à cette rentrée 2019 par une diminution des effectifs dans le premier degré amorcée depuis un peu plus de 10 ans.

### → DANS LE PREMIER DEGRÉ

La décrue des effectifs en maternelle et élémentaire amorcée depuis 2008, s'accentue avec 1 367 élèves de moins attendus à la rentrée.

**En maternelle** : l'obligation scolaire pour les enfants de 3 ans est sans effet au niveau des effectifs qui sont en baisse (- 268) et la poursuite de la scolarisation à 2 ans (principalement en réseau d'éducation prioritaire) ne permettra pas cette année de limiter l'érosion globale des effectifs (- 235, soit 0,5 % des effectifs).

**En élémentaire** : la baisse démographique se poursuit : avec 1 154 élèves de moins qu'en 2018, les effectifs sont en baisse de 1,6 %.

**Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS école)** devraient accueillir 22 élèves supplémentaires à la rentrée.

### → DANS LE SECOND DEGRÉ

les effectifs sont en progression depuis six ans. Au total, 332 élèves supplémentaires sont prévus, soit une progression de 0,3 % des effectifs :

**En collège (y compris ULIS)** : les effectifs d'élèves de la 6e à la 3e sont en augmentation pour la deuxième année consécutive (287 élèves de plus qu'en 2018).

**En sections d'enseignement général adapté en collège (SEGPA)** : les effectifs sont en hausse à 2 503 élèves (soit 41 élèves supplémentaires).

**Les unités localisées d'insertion scolaire (ULIS)** voient cette année encore leurs effectifs croître : + 2,2 %, après + 5 % en 2018.

**Au lycée d'enseignement général et technologique (LEGT)** : les effectifs poursuivent leur érosion avec 37 élèves de moins cette année, et 26 128 élèves seront accueillis dans les classes de seconde à la terminale.

**Au lycée professionnel** : les effectifs progressent très légèrement (+ 41, + 0,3 %) avec 15 717 élèves attendus.

**Dans les sections post-baccaulauréat de lycée (STS, CPGE et DCG)** : l'ouverture de nouvelles places en sections de techniciens supérieurs et à l'IUT devraient permettre à 4 904 étudiants de faire leur rentrée soit 133 de plus qu'en 2018 (soit + 3 % des effectifs).

→ **TABLEAU RÉCAPITULATIF  
DES EFFECTIFS ÉLÈVES  
- PREMIER ET SECOND  
DEGRÉ**

**public + privé sous contrat**

	Constat 2018-2019	Prévisions 2019-2020	Évolution
<b>Premier degré (1+2+3)</b>	<b>117 025</b>	<b>115 658</b>	<b>-1 367</b>
- dont public	107 134	105 754	-1 380
- dont maternelle (1)	43 239	43 004	-235
- dont enfants de 3 ans	13 528	13 260	-268
- dont élémentaire (CP au CM2) (2)	72 566	71 412	-1 154
- dont ULIS école (3)	1 220	1 242	+ 22
<b>Second degré (4+5+6+7)</b>	<b>102 312</b>	<b>102 644</b>	<b>+ 332</b>
- dont public	94 632	94 976	+ 344
- dont collège (6e à 3e) - yc ULIS (4)	58 009	58 296	+ 287
- dont SEGPA* (5)	2 462	2 503	+ 41
- dont ULIS** Collège, lycée et LP	825	844	+ 19
- dont lycée général et technologique (6)	26 165	26 128	- 37
- dont lycée professionnel - yc ULIS et prépa diverses pré-bac (7)	15 676	15 717	+ 41
<b>Post-bac de lycée (STS***, CPGE****, DCG*****, PreDiv niv3)</b>	<b>4 771</b>	<b>4 904</b>	<b>+ 133</b>
<b>Total élèves</b>	<b>224 108</b>	<b>223 206</b>	<b>- 902</b>

\* Section d'enseignement général adapté

\*\* Unité localisée pour l'inclusion scolaire

\*\*\* Section de technicien supérieur

\*\*\*\* Classe préparatoire aux grandes écoles

\*\*\*\*\* Diplôme de comptabilité et de gestion

Les effectifs définitifs constatés dans l'ensemble des établissements seront connus début novembre.  
Ils seront disponibles sur le site web de l'académie

# 02 Le bilan de l'orientation et de l'affectation 2019

## L'ESSENTIEL

- ⇒ **Enjeu majeur pour chaque jeune, l'orientation est directement liée à l'objectif de réussite et d'insertion sociale et professionnelle de chacun d'entre eux.**
- ⇒ **L'orientation constitue une ligne directrice au centre des réformes en cours : transformation de la voie professionnelle comme voie d'excellence, réforme du lycée et du baccalauréat 2021, élévation du niveau de formation des jeunes.**

### → EN FIN DE TROISIÈME

L'orientation fin de troisième a concerné 13 071 élèves de 3ème (hors Segpa), soit 107 élèves de plus qu'en 2018.

**Le taux de redoublement/maintien** en fin de 3ème est extrêmement faible (0,1%) et concerne 19 élèves.

**Le taux de passage en seconde générale et technologique** est en baisse à 57,2 % cette année pour 58,7% en 2018. Il était de 48,8 % en 2008, ce qui démontre l'évolution très nette de l'académie sur les onze dernières années.

**Le taux de passage en seconde professionnelle** progresse à 31,9 % (contre 30,6 % l'an dernier) ainsi que le taux d'orientation en 1ère année de CAP qui s'établit à 11 % (10,7 % en 2018).

### → EN FIN DE SECONDE

Dans un contexte de changement majeur d'organisation de la voie générale du lycée, le taux de passage en 1ère générale et technologique se maintient à un niveau élevé à 97,2 % (95,7 % en 2018). Il s'agit du plus fort taux de passage jamais enregistré en fin de seconde. En 2009, le taux de passage en 1ère était de 77,5 %, en augmentation de près de 20 points en dix ans.

La répartition entre les différentes séries indique un passage conforté en 1ère générale à 62,2% (60,5 % en 2018 , 60,4% en 2017) et stable en 1ère technologique à 35% à l'instar des deux années précédentes.

**L'orientation au sein de la voie technologique** connaît une maîtrise relative du passage en 1ère STMG (17,5 % pour 16,8% en 2018), une baisse du passage en 1ère STL ( 1,9% vs 2,4% en 2018) de même qu'en STI2D (7,4% pour 7,9% en 2018).

Le nombre de maintien/redoublement en seconde générale et technologique, en baisse manifeste (2,2% contre 4,8% en 2017) résulte de la procédure de redoublement qui reste exceptionnelle.

## → L'ADMISSION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Parcoursup est le portail à la fois informatif et le support réglementaire de pré-inscription dans l'enseignement supérieur. Ce portail couvre aujourd'hui la quasi-totalité de l'offre de formation supérieure nationale avec 14 400 formations proposées, intégrant cette année les formations en soins infirmiers (IFSI) et les établissements de formation au travail social (EFTS).

**En phase principale, 10 720 élèves de terminale (14 405 candidats avec les étudiants en ré-orientation) ont confirmé au moins un voeu à La Réunion ou en métropole** (contre 10 598 en 2018) soit 93,7 % des élèves de terminale inscrits.

Cette année, le taux de demande de formations supérieures des élèves de terminale professionnelle reste stable avec 66,1 % des terminales professionnelles ayant fait au moins un voeu confirmé sur Parcoursup (contre 65,8 % en 2018 et 66% en 2017).

Les voeux des 10 720 candidats élèves de terminale de l'académie (voeux Réunion et métropole en 2019) se répartissent comme suit :

- 31,05 % ont fait des voeux en filière sélective (BTS, DTS, DCG, MAN)
- 32,8 % en Licence ou diplôme d'université
- 13,2 % ont fait des voeux en filière sélective en IUT
- 8,6 % en filière sélective CPGE ou école d'ingénieur
- 8,4 % en autres écoles (architecture, commerce, arts, paramédical)
- 6,3 % ont fait des voeux pour des formations en soins infirmiers.

**Les admissions se poursuivent jusqu'au 14 septembre 2019 avec la procédure complémentaire. Un bilan des admissions pour l'académie ne pourra être fait qu'après cette date.**

**La commission académique d'accès à l'enseignement supérieur** mise en place cette année le 6 juillet (à l'issue des résultats du 1er groupe du baccalauréat) a pour but d'accompagner les néo-bacheliers sans proposition d'admission. De nouvelles propositions d'affectation sont faites à ces candidats, en fonction de leur projet d'études, dans les filières sélectives (BTS, CPGE) dans lesquelles il reste des places disponibles dans l'académie, ou à l'université.

**Au 10 août, 199 candidats sont accompagnés par la CAES (candidats en attente sur tous leurs voeux et candidats refusés), dont 67 ont eu une proposition d'admission.**

## → L'ACCÈS DES BACHELIERS PROFESSIONNELS EN STS ET DES BACHELIERS TECHNOLOGIQUES EN DUT

L'académie poursuit sa politique volontariste pour faire progresser la part de des bacheliers technologiques et professionnels dans ces formations qui leur sont destinées en priorité : cette année, l'objectif académique est d'admettre 746 bacheliers dans ces parcours (contre 707 en 2018, 601 en 2017). Une proportion de 54 places pour les bacheliers professionnels a été proposée aux établissements privés sous contrat de l'académie.

Au 11 juillet, 743 bacheliers professionnels ont accepté une proposition d'admission. Une sur-affectation à hauteur de 10 % à 20 % a été retenue dans certains cas par les établissements.

Concernant l'accès des bacheliers technologiques en DUT, l'objectif est d'en admettre 137 (135 en 2018, 102 en 2017).

Au 11 juillet, 149 bacheliers technologiques ont accepté une proposition d'admission. Le bilan de rentrée avec les inscriptions effectives donnera une indication précise sur l'atteinte des objectifs académiques pour les bacheliers en STS comme en IUT.



# 03 Les résultats aux examens

## L'ESSENTIEL

- ➡ Cette année encore, l'académie enregistre des résultats très positifs aux examens.
- ➡ Avec un taux réussite à 88,1 %, l'académie de La Réunion atteint la première fois cette année la moyenne nationale du baccalauréat.



### LE DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

Avec 83,4 %, le taux de réussite global au diplôme national du Brevet gagne 1,5 point par rapport à juin 2018. Il progresse de 2,3 points en série générale (avec 83,3 % d'admis) mais diminue en série professionnelle (avec 84,1 %, - 3,4 points).

Le taux de réussite national est de 86,5 %, en baisse de 0,6 point par rapport à 2018.



### CAP, BEP ET MENTION COMPLÉMENTAIRE

Avec 84,1 %, le taux de réussite est en augmentation par rapport à la session de juin 2018 (+ 1,4 point par rapport à juin 2018).

- Le CAP compte 83,3 % de reçus et le taux de réussite augmente de 1,8 point (après une stagnation en 2018).
- Le taux de réussite aux BEP progresse de 0,2 point (après une stabilisation en juin 2018) pour s'établir à 84,9 %.
- Le taux de réussite à la mention complémentaire de niveau V est de 86, %. Il est en hausse de 11,4 points par rapport à 2018.



### LE BACCALAURÉAT

Le taux de réussite au baccalauréat est stable (- 0,1 point) et se fixe à 88,1 %, soit au même niveau que le taux de réussite métropolitain qui recule de 0,2 point.

La hausse du baccalauréat général (+ 0,4 point à 92,5 %) ne compense pas la baisse du baccalauréat technologique (- 0,1 point à 87,5 %) et surtout celle du baccalauréat professionnel qui perd 0,9 point à 81,9 %.



## ZOOM

**« Cette année, 12 353 candidats se sont présentés aux épreuves du bac dans l'académie et 10 883 d'entre-eux ont obtenu le diplôme. »**

Pour 100 bacheliers, on compte cette année 48 bacheliers généralistes, 25 technologiques et 27 professionnels, contre respectivement 46, 26 et 28 en 2018.

Le taux de réussite de

l'académie pour le baccalauréat général est supérieur à la moyenne nationale depuis 2014. L'écart est de 1,3 cette année. Cette dynamique est portée par les séries S et ES qui affichent respectivement un taux de réussite supérieur au taux national de +1,6 et +1,8. Seule la série L affiche une réussite inférieure à la moyenne nationale (-0,7 point).

Pour le baccalauréat technologique, l'écart se réduit encore avec le taux moyen national (-0,6 point contre -1,4 point en 2018). Par ailleurs, l'écart se réduit encore avec le taux moyen national (-0,6 point contre -1,4 point en 2018 et -4,3 points en 2017). La forte progression du taux de réussite en STL (+9,3 points) compense la baisse des autres séries technologiques. La baisse est modérée pour les séries STI2D (-0,6 point) et STMG (-0,4 point) mais plus sensible pour la série STHR (-8,3 points). Le taux de réussite des séries ST2S et STD2A restent stables. A noter que comme l'année dernière, la réussite est de 100 % pour la série Sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A).

Pour le baccalauréat professionnel, le taux de réussite recule de 2,2 points dans les services (85,1 %) et progresse de 1 point dans la production (77,6 %). Ce recul dans les services est du au domaine de formation « échange et gestion » qui regroupe 40 % des candidats des services (83,3 % de reçus soit -4,2 points par rapport à juin 2018).



# 04 La carte des formations 2019

## L'ESSENTIEL

► **Les évolutions de la carte des formations conduites en partenariat avec la Région permettent de poursuivre la modernisation de l'offre de formation professionnelle, d'augmenter les capacités d'accueil en BTS dans le cadre du plan Étudiants, d'accompagner la scolarisation des élèves en situation de handicap et de promouvoir la diversité de l'offre de langues vivantes étrangères.**

### → AU COLLÈGE

Ouverture d'une troisième prépa-pro au collège du 12e km (Le Tampon)

### → DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE AU LYCÉE

Ouverture de 3 classes passerelles pour la mise en oeuvre du dispositif d'accompagnement vers le BTS

- au lycée Léon de Lepervanche (Le Port)
- lycée Paul Moreau (Bras Panon)
- lycée Bois d'Olive (Saint-Pierre)

Ouverture de six nouvelles sections de techniciens supérieurs

- BTS technico-commercial-nautisme au LP Léon de Lepervanche (Le Port - préfiguration du lycée de la mer)
- BTS métiers de l'audiovisuel - options A, B, C au lycée Nord (Saint-Denis)
- BTS Système numérique - options A et B au lycée Nord (Saint-Denis)
- BTS Notariat au lycée Louis Payen (Saint-Paul)
- BTS professions immobilières au LP Julien de Rontaunay (Saint-Denis)
- BTS Métiers de l'eau au lycée Saint-Paul IV

Ouverture d'un diplôme national Métiers Art et Design au lycée Ambroise Vollard (Saint-Pierre).

Ouverture d'un Brevet des métiers d'art Graphisme et décor au lycée de Bois d'Olive (Saint-Pierre)

## Ouverture de deux CAP

- CAP agent de sécurité au LP Amiral Lacaze (Saint-Denis)
- CAP employé de vente spécialisé - option A Produits alimentaire au LP Jean Perrin (Saint-André)

Ouverture d'un Baccalauréat professionnel Commerce au lycée privé La Salle Saint-Charles à Saint-Pierre).

## → INCLUSION SCOLAIRE

Ouverture de 7 nouvelles Unité localisée d'inclusion scolaire (ULIS)

- une deuxième ULIS au collège Hubert Delisle (Saint-Benoit)
- une deuxième ULIS au collège Leconte de Lisle (Saint-Louis)
- une deuxième ULIS au collège Marcel Goulette (Saint-Leu)
- une deuxième ULIS au collège de Trois Mares (Le Tampon).
- une ULIS au LP L'Horizon (Saint-Denis)
- une deuxième ULIS au lycée professionnel Roches Maigres (Saint-Louis).
- une ULIS au LP Cluny (Sainte-Suzanne)



## → LANGUES VIVANTES AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

Ouverture de deux nouvelles sections internationales

- section internationale britannique au collège Bois de Nèfles (Saint-Denis)
- section internationale britannique au lycée Nord (Saint-Denis)

## LE LYCÉE DE LA MER PRÉFIGURÉ AU PORT

Dès la rentrée 2019-2020, le lycée professionnel Léon de Lepervanche au Port hébergera le «lycée de la mer» en proposant une première formation spécifiquement tournée vers les métiers de la mer en cohérence avec les besoins économiques du territoire :

- BTS technico-commercial-nautisme

L'objectif est de développer une offre de formation innovante à La Réunion et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes dans le secteur maritime. La Région a souhaité mettre en place un établissement polyvalent tourné vers les métiers de la mer en voie professionnelle initiale (en complément des formations relevant de l'École d'apprentissage maritime) assortie d'une voie générale et technologique. Trois ministères de tutelle sont partenaires (Éducation nationale et Jeunesse, Transition écologique et Solidaire, Agriculture et Alimentation).

Ce lycée, qui disposera à terme de nouveaux locaux (dont la construction est prévue par la région Région à l'horizon 2024) affichera une réelle lisibilité et une identité «maritime» ciblée. Un travail en réseau avec des centres techniques et de recherche, des organismes de formation, des entreprises partenaires devrait permettre en outre de l'inclure dans un campus d'excellence de l'océan Indien, dédié aux métiers de la mer, dans l'esprit de la réforme de la voie professionnelle.

Ainsi, suivant la réforme, ce campus de nouvelle génération doit faire émerger de véritables lieux de vie et de formation pour les élèves et les étudiants mais aussi favoriser l'accès à la formation à tout niveau et à tout moment de la vie.

# Maîtriser les savoirs fondamentaux pour réussir



# ndamentaux. réussir



# 05 Maternelle

## donner à chacun les mêmes chances de réussir

### L'ESSENTIEL

➤ La loi pour une école de la confiance instaure à la rentrée 2019 l'abaissement de l'âge du début de l'instruction obligatoire à trois ans. Cette mesure vise plus de justice sociale en offrant à tous les enfants un cadre stimulant pour leur permettre d'apprendre à maîtriser les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui).

➤ Les assises de l'école maternelle organisées par le ministère de l'Éducation nationale en 2018 ont rappelé que la dimension affective et la préparation aux apprentissages scolaires sont les deux éléments essentiels d'une école maternelle dans laquelle l'enfant prend plaisir à apprendre et progresse.

➤ Transmettre la confiance en soi, développer la sécurité affective, entretenir la qualité de l'accueil des parents et travailler en synergie avec les Atsem vont de pair pour les enseignements avec un renforcement de la préparation aux apprentissages fondamentaux.

### → LES PRIORITÉS POUR L'ÉCOLE MATERNELLE

#### L'enseignement de la langue est la priorité dès le plus jeune âge

Véritable école du langage, la maternelle est une étape fondamentale dans les apprentissages. Pour que les élèves s'approprient la langue française, un enseignement régulier et structuré du langage est nécessaire dans toutes les classes de l'école maternelle. Dans ce cadre, l'un des objectifs majeurs est l'enrichissement du vocabulaire des élèves.

#### La découverte des nombres et de leur utilisation en constitue un apprentissage fondamental

Les années de l'école maternelle sont déterminantes pour amener chaque enfant à découvrir et intégrer les concepts essentiels de nombre, d'espace et de calcul. Dans cet apprentissage des nombres, apprêhender, comprendre et connaître les quantités jusqu'à dix doivent former un socle solide pour les apprentissages ultérieurs.

#### Le développement d'une démarche plurilingue incluant la prise en compte du créole

L'éveil à la diversité linguistique constitue le tout premier contact avec la pluralité des langues dans le cadre scolaire.

Cet apprentissage doit être mené avec rigueur et régularité afin que les élèves en tirent tous les bénéfices, notamment en ce qui concerne le développement des compétences langagières orales. Pour cela, la formation et l'accompagnement des équipes pédagogiques sera renforcé.

## → LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS

### Les classes passerelles pour le soutien à la parentalité

Le taux de scolarisation des enfants de 2 ans dans l'académie est de 11,3 %. Il est légèrement inférieur au niveau national (11,7%). En partenariat avec les communes et la Caisse d'allocations familiales, l'académie mène une politique ambitieuse de scolarisation des enfants de deux ans des quartiers prioritaires dans des classes ou dispositifs passerelles, qui accompagnent en parallèle l'exercice de la fonction parentale à travers la participation active des parents à des projets éducatifs et pédagogiques et des ateliers de parentalité. Le choix fait par l'académie est de privilégier la scolarisation des enfants de 2 ans dans des dispositifs de réussite éducative en transformant progressivement les classes de tout-petits en classes passerelles.

À la rentrée 2019, l'académie comptera environ 1800 enfants de moins de trois ans scolarisés dans 50 Très petites sections et 19 classes sous des formes passerelles (17 classes passerelles, 2 dispositifs passerelles).

Deux ouvertures sont prévues :

- ouverture d'une classe passerelle à l'école de La Chaumière (Saint-Denis)
- ouverture d'une classe passerelle à l'école de Grande Fontaine (Saint-Paul).



## LOI DE L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

### Art. 11

L'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans et jusqu'à l'âge de seize ans.



## L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE À TROIS ANS

### Un cadre d'enseignement pour réduire les inégalités

Si l'ensemble des élèves de l'académie sont scolarisés à 3 ans, ils le sont cependant selon des modalités hétérogènes. On constate en effet une assiduité irrégulière des élèves durant la journée, particulièrement en petite section.

Toutes les personnes responsables d'un enfant né au cours des années civiles 2014 à 2016 ont désormais pour obligation de l'inscrire dans une école ou une classe maternelle publique ou privée, ou bien de déclarer au maire et à l'Inspecteur d'Académie-DAASEN qu'elles lui feront donner l'instruction dans la famille.

Les inspecteurs de l'Éducation nationale du premier degré sont mobilisés pour accompagner localement les actions d'information et de sensibilisation des familles et pour s'assurer que le droit à l'instruction de chaque enfant concerné est respecté.

### Des chartes de collaboration avec les Atsem

Des chartes de collaboration entre les Atsem et les professeurs des écoles sont mises en place par les communes en lien avec l'académie. Celle de Saint-Pierre est finalisée et celle de Saint-André est en cours.

Des travaux de rédaction d'une charte devraient être lancés à compter de cette rentrée 2019 à Saint-Denis et à Saint-Louis.

## 06 Amplifier

# le dédoublement

## des CE1 dans l'éducation prioritaire

### L'ESSENTIEL

⇒ Le dédoublement des classes de CE1, initié en 2018 en réseau d'éducation prioritaire renforcé (Rep+) se poursuit à cette rentrée dans les Rep.

⇒ L'objectif est de permettre aux élèves les plus fragiles de bénéficier d'un encadrement renforcé et ainsi attaquer la difficulté scolaire à la racine.

⇒ Cette mesure de justice sociale concerne dans l'académie plus de la moitié des écoles. Elle sera également étendue cette année à 12 classes de grande section de maternelle en Rep+.



### LES CE1 DÉDOUBLÉS EN REP

#### Une mesure de justice sociale

Afin de donner à tous les élèves les meilleures chances de réussite pour leur permettre de bien maîtriser les savoirs fondamentaux, les classes de CE1 en réseau d'éducation prioritaire sont dédoublées :

- à la rentrée 2017 : dédoublement des classes dans les CP en Rep+.

- à la rentrée 2018 : dédoublement des classes étendu aux classes de CP en Rep, ainsi qu'aux classes de CE1 en Rep+.

- à la rentrée 2019 : les élèves de CE1 en Rep seront accueillis dans 206 classes dédoublées, 19 classes à 24 en co-enseignement (deux enseignants dans une même salle pour un même niveau) et 11 classes multi-niveaux.

Dans le cadre de la formation continue, les enseignants concernés par ce dispositif bénéficieront pendant l'année scolaire d'un accompagnement pour faire évoluer leurs pratiques pédagogiques.

#### Dédoublement des classes de grande section en éducation prioritaire

Annoncée par le Président de la République pour une mise en oeuvre à compter de la rentrée 2020, cette mesure est anticipée dans l'académie, avec le dédoublement de 12 classes de grande section dans des écoles situées en réseau d'éducation prioritaire renforcé.

Les écoles proposées sont :

- Cilaos : école Palmiste Rouge
- Le Port : écoles Benjamin Hoarau et Henri Wallon
- Saint-André : école Bras des chevrettes
- Saint-Benoît : école Reine Pitou
- Saint-Paul : écoles Émile Hugot, Marcel Lauret, Ravine Daniel
- Tampon : école Coin tranquille
- Salazie : école élémentaires Roland Sellier

# 07 Enseignement renforcé du français et des mathématiques

## L'ESSENTIEL

⇒ Les évaluations nationales CP et CE1 menées en 2018 montrent que les élèves de l'académie ont une maîtrise insuffisante des savoirs fondamentaux. Ces difficultés concernent particulièrement les concepts liés à l'écrit, le principe alphabétique, ainsi que la connaissance des nombres et la résolution de problèmes.

⇒ L'accent doit être mis, pour le français, sur l'enseignement explicite de la lecture (décodage et encodage, productions d'écrits courts) et pour les mathématiques sur la résolution de problèmes numériques additifs.

⇒ La priorité à l'enseignement renforcé du français et des mathématiques par la mise en place de deux plans académiques.

⇒ Dans chaque circonscription, un référent pédagogique mathématique est chargé de l'accompagnement des enseignants, au plus près du terrain.

### → LE PLAN ACADEMIQUE MATHÉMATIQUES

En s'appuyant sur les recommandations du rapport Villani-Torossian, il s'agit d'assurer un enseignement des mathématiques rigoureux, progressif et explicite, fondé sur la manipulation, la verbalisation et l'abstraction, ainsi que sur l'automatisation des procédures de calcul.

- 22 référents mathématiques de circonscription ont été nommés : formés au niveau national, ils accompagneront chacun 4 groupes de 8 enseignants, en valorisant des pratiques pédagogiques efficientes. Plus de 700 enseignants seront ainsi formés et accompagnés chaque année.
- des laboratoires mathématiques dans les établissements.

### → LE PLAN ACADEMIQUE FRANÇAIS

Fruit d'une collaboration entre différents acteurs (inspecteurs, formateurs, enseignants, conseillers), ce plan repose sur la nécessaire continuité avec l'école maternelle. Il met l'accent sur l'enseignement explicite du décodage et de la compréhension en s'appuyant sur :

- Des projets et des actions concluants d'enseignement structuré, explicite et systématique de la lecture basés sur l'identification des mots et la vitesse de décodage (Lecture, Fluence), et sur la compréhension (le projet Tacit).
- Des outils et des ressources mis à disposition (notamment comment choisir un manuel de lecture).

# 08 Évaluations de CP et de CE1 pour accompagner les élèves

## L'ESSENTIEL

- ➡ Les évaluations sont des outils permettant aux enseignants de personnaliser encore davantage les parcours des élèves en leur fournissant des repères sur leurs acquis.
- ➡ L'objectif est d'enrichir les évaluations menées en classe afin de permettre aux professeurs d'adapter leur enseignement pour accompagner tous les élèves vers la réussite.
- ➡ Les résultats sont connus dans les jours qui suivent la passation

### → LES REPÈRES CP 2019

#### Apprécier les acquis permettant d'ancrez les apprentissages

En septembre, les élèves passent cinq séquences sur des cahiers de passation fournis par l'académie : trois séquences en français et deux séquences en mathématiques. L'objectif est de proposer des repères permettant aux enseignants de disposer d'un panorama des élèves accueillis à l'entrée en CP. Il s'agit de bien apprécier, d'un point de vue individuel et collectif, certains acquis qui permettront d'ancrez les apprentissages de CP en début d'année. Ces repères ne sont pas exhaustifs et sont complémentaires des analyses des enseignants. Chaque famille est également informée des résultats de son enfant.

Des évaluations point d'étape CP se déroulent en février, dans le prolongement des évaluations de début d'année, avec pour finalité d'apprécier la progression et sont une aide complémentaire à la connaissance des acquis des élèves.

### → LES REPÈRES CE1 2019

#### Une aide à l'organisation des apprentissages de l'année

En septembre, les élèves passent cinq séquences sur des cahiers de passation fournis par l'académie, ainsi qu'une épreuve individuelle de 2 minutes : trois séquences en français et deux séquences en mathématiques. L'objectif est de proposer des repères permettant aux enseignants de disposer d'un panorama des élèves accueillis à l'entrée en CE1 pour certaines compétences liées à la lecture, l'écriture et la numération. Il s'agit d'une aide à l'organisation des apprentissages de l'année de CE1. Ces repères ne sont pas exhaustifs et sont complémentaires des analyses des enseignants. Chaque famille est également informée des résultats de son enfant.

# 09 Un petit-déjeuner pour prendre soin des élèves à l'École

## L'ESSENTIEL

➡ Le petit déjeuner à l'école est l'une des mesures concrètes pour relever le défi de la pauvreté inscrite dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

➡ Testée depuis le mois d'avril 2019 dans 70 écoles de l'académie, la distribution d'un petit déjeuner s'inscrit dans un projet d'éducation à l'alimentation, comprenant des actions d'éducation nutritionnelle et sensorielle, la lutte contre le gaspillage alimentaire, etc..

➡ Parmi les 5 engagements de la Stratégie contre la pauvreté, l'engagement 2 (Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants) se décline en actions concrètes pour réduire le taux de privation matérielle des enfants les plus pauvres. Cela passe notamment par l'apport d'une alimentation équilibrée pour tous les enfants dans les quartiers les plus fragiles.

### → GARANTIR UN REPAS MATINAL ÉQUILIBRÉ POUR CHAQUE ENFANT, AVANT DE DÉBUTER LA JOURNÉE DE CLASSE

#### On apprend mieux le ventre plein

L'instauration de petits-déjeuners gratuits dans les territoires prioritaires participe à la lutte contre les inégalités de destin.

À la rentrée 2019, la mesure s'étendra à un plus grand nombre d'écoles en réseau d'éducation prioritaire (Rep/Rep+) ou en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) des communes du Port, Saint-André, Saint-Denis et Saint-Louis, sans qu'aucune école en dehors de ces territoires exprimant des besoins ne soit a priori exclue.



#### Les 5 engagements de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

- Engagement n° 1 : L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté
- Engagement n° 2 : Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants
- Engagement n° 3 : Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes
- Engagement n° 4 : Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité
- Engagement n° 5 : Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

# 10 Le service académique de l'école inclusive

## L'ESSENTIEL

- ➡ Le service public de l'inclusion a pour objectif de garantir aux élèves en situation de handicap des apprentissages de qualité et leur permettre de réaliser des parcours de formation ambitieux.
- ➡ Pour faire face à l'augmentation des besoins, 9 nouvelles Unités localisées pour l'insertion scolaire (ULIS) viendront compléter l'offre existante à la rentrée (2 en écoles et 7 en collège et lycée).
- ➡ Afin de rendre l'école pleinement inclusive, l'académie poursuit l'expérimentation des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) et deux équipes mobiles d'appui médico-social sont mis en place.
- ➡ Une cellule d'écoute et de réponse est mise en place au rectorat.

### → LES PIAL POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT

Après une année d'expérimentation dans 14 écoles et établissements, l'académie déploie cette année des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL).

Cette organisation de proximité permet de mettre en place l'accompagnement au plus près des élèves pour une meilleure adaptation à leurs besoins particuliers.

À la rentrée 2019, 5 circonscriptions du premier degré, 9 collèges, 5 lycées (dont 2 LP), 15 réseaux inter-établissements (écoles, collèges et lycée) sont concernés, soit un taux de couverture de plus de 37 % des écoles et établissements scolaires.

Le PIAL repose sur une anticipation des besoins : sur le modèle de la rentrée scolaire, les personnels AESH sont affectés pour l'année scolaire en fonction des besoins recensés sur le terrain.

Concrètement pour les parents, la souplesse de cette nouvelle organisation offre davantage de sécurité et de continuité :

- en cas d'absence de l'accompagnant qui suit habituellement l'élève, le coordonnateur du PIAL s'organise pour assurer son accompagnement dans les meilleurs délais,
- en cas d'absence d'un élève, son accompagnant participe à l'accompagnement des autres élèves scolarisés dans les écoles et les établissements des PIAL,
- la souplesse d'organisation au niveau du PIAL facilite l'accompagnement des élèves lors des sorties scolaires, ainsi que l'organisation des périodes de stage ou de formation en milieu professionnel, en réallouant aux élèves qui ont alors besoin d'un accompagnement les heures d'accompagnement de ceux qui n'ont pas besoin d'être accompagnés.

## → LES ÉQUIPES MOBILES D'APPUI MÉDICO-SOCIAL

Pour la rentrée 2019, l'académie expérimentera, en partenariat avec l'Agence régionale de santé, la mise en place de deux équipes mobiles d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap (EMAMS). L'objectif de ce dispositif innovant est de sécuriser les parcours des élèves en permettant à l'équipe éducative d'un établissement scolaire de pouvoir disposer d'aide et d'appui de professionnels experts en cas de difficulté avec un élève en situation de handicap.

**Les équipes mobiles sont mises en place auprès de deux pôles inclusifs d'accompagnement localisés :**

- le PIAL de la circonscription de Saint-Denis 2
- le PIAL de la circonscription de Saint-Benoît.

## → DES RELATIONS AMÉLIORÉES AVEC LES FAMILLES

### Mise en place d'une cellule d'écoute et de réponse

À compter de la rentrée 2019, le service académique de l'école inclusive comprend une cellule de réponse, avec un numéro de téléphone dédié (0262 48 11 98). Elle renseigne les parents sur toutes les questions relatives à la scolarisation de leur enfant et s'engage à apporter une première réponse dans les 24 h.

### Renforcer le dialogue avec les familles

Des entretiens avec les familles sont institutionnalisés lors de la rentrée scolaire avec les directeurs d'école ou chefs d'établissement et avec les enseignants et accompagnants.

Pour les enseignants du premier degré, des heures de service sont libérées pour permettre un dialogue avec les familles tout au long de l'année.

### Les périodes de validité des notifications allongées

Elles passent à 5 ans pour le matériel adapté et le cycle scolaire pour le projet personnalisé de scolarité définissant les modalités de déroulement de la scolarité et les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales, paramédicales répondant aux besoins particuliers de l'élève.

## → DES ACCOMPAGNANTS PROFESSIONNALISÉS

Cette année dans l'académie, plus de 2 600 élèves, représentant 48 % des élèves en situation de handicap, disposent d'un accompagnement humain assuré par 2 300 personnels AESH affectés à cette mission.

### Reconnaissance du métier d'accompagnant

- recrutement des personnels en CDD de trois ans, renouvelable une fois avant un CDI ;
- augmentation du temps de travail moyen (expérimentation du dispositif Second employeur) ;

### Appartenance affirmée à la communauté éducative :

- une procédure d'accueil des accompagnants est mise en place dans les écoles et les établissements scolaires ;
- entretien de présentation de l'accompagnant à la famille avec l'enseignant ou le professeur principal ;
- participation aux équipes de suivi de scolarisation et temps de concertation avec les enseignants.

### Amélioration de leur formation

- formation d'adaptation à l'emploi de 60 heures pour tous les accompagnants

### À la rentrée 2019 :

- accès à la formation continue ;
- accès à la plateforme Cap École inclusive de formation et d'information en ligne.

### Les modes de scolarisation dans l'académie

- **231 unités locales d'inclusion scolaire (ULIS)** : 127 en école, dont 3 dédiées aux troubles du spectre autistique et 3 pour les élèves présentant de troubles spécifiques du langage et des apprentissages (en partenariat avec l'ARS) ; 86 en collèges et 17 en lycées professionnels.
- **20 unités d'enseignement externalisées (UEE).**
- **2 unités d'enseignement autisme en maternelle (UEMA)** : à Saint-Pierre et à Saint-Denis.

**En 10 ans, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans les établissements scolaires de l'académie a augmenté de 70%, passant de 3200 en 2009 à plus de 5 430 élèves (représentant 2,5% des élèves) en 2019.**

# 11 Devoirs faits pour soutenir la réussite de tous les élèves

## L'ESSENTIEL

- ➡ Devoirs faits permet à tous les élèves qui le souhaitent de faire leurs devoirs au collège et de rentrer de chez eux devoirs faits.
- ➡ Initié en novembre 2017 et amplifié pendant l'année scolaire 2018, le dispositif Devoirs faits est gratuit et permet aux élèves de trouver le soutien nécessaire pour faire leurs devoirs.
- ➡ Dans le cadre du Livre bleu des Outre-mer, un programme de soutien scolaire inspiré de Devoirs faits est mis en place à la rentrée 2019 dans des écoles de l'académie.

### → DEVOIRS FAIT, UN LEVIER D'ÉGALITÉ ET DE RÉUSSITE

Devoirs faits est un dispositif proposé aux élèves volontaires dans l'ensemble des collèges de l'académie. Il s'agit d'un temps dédié, pendant lequel ils effectuent leurs devoirs, sous le regard d'un adulte qui leur apporte aide et conseil. Ces temps d'étude accompagnée dans un cadre bienveillant se déroulent selon des organisations variées, dans des créneaux horaires inscrits dans les emplois du temps.

Devoirs faits répond particulièrement à un besoin de justice sociale et d'aide pour les familles. L'objectif pour la prochaine année scolaire est de poursuivre le déploiement du dispositif, en le centrant particulièrement sur des élèves ayant des acquis scolaires fragiles pour éviter les situations de décrochage.

### → SOUTIEN SCOLAIRE À L'ÉCOLE

Le Livre bleu outre-mer remis au Président de la République en juin 2018, issu des Assises des outre-mer, a acté la mise en place à la rentrée scolaire 2019 d'un dispositif de soutien scolaire pour des élèves des écoles élémentaires des outre-mer, inspiré du dispositif Devoirs faits au collège.

Ce dispositif se situe dans le prolongement de l'accompagnement éducatif déjà proposé dans les écoles d'outre-mer. Il concernera 339 écoles de l'académie, à raison de 2h par semaine pour chaque école pour le cycle 2 et 3h pour le cycle 3. Les intervenants seront majoritairement des enseignants du premier degré, des volontaires du service civique, ou des parents bénévoles et autres intervenants.



## ZOOM

### **« Devoirs faits dans les collèges de l'académie en 2018-2019 »**

Cette année scolaire, l'ensemble des collèges de l'académie ont mis en place le dispositif selon des modalités les plus adaptées au contexte local.

- 80 % des élèves de sixième ont bénéficié du dispositif, à hauteur de 3,7 heures par semaine et par collégien
- 60 % des élèves de cinquième à hauteur de 2,5 heures par semaine,
- 52 % des élèves de quatrième à hauteur de 2,2 heures hebdomadaires
- enfin 50 % des élèves de troisième, à hauteur de 2 heures hebdomadaires. Sur ce niveau, les liens s'opèrent avec les révisions de l'examen du diplôme national du Brevet.



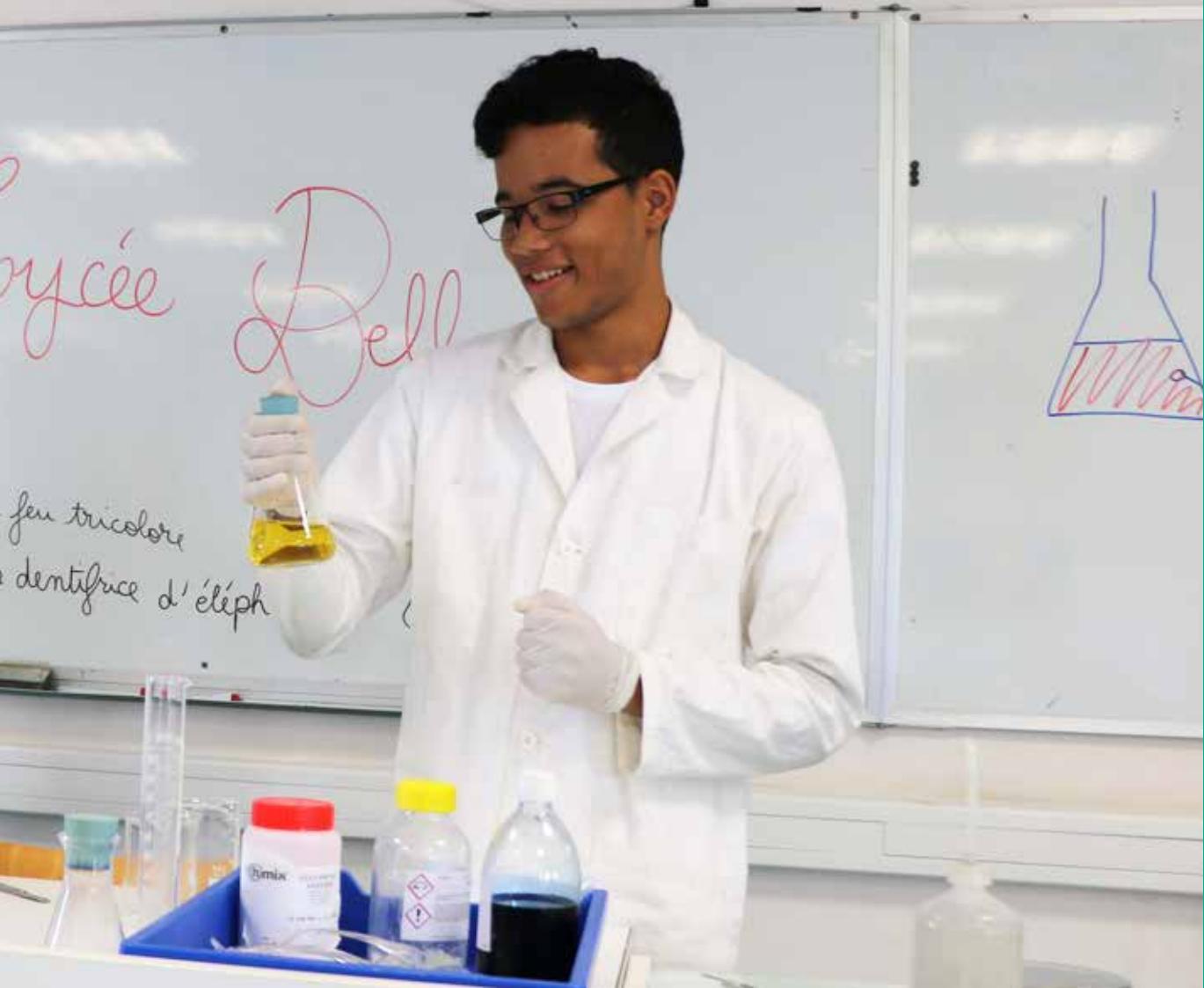
# Mieux préparer les élèves à ré

---



er

# réussir demain



# 12 Un nouveau lycée avec des parcours plus diversifiés

## L'ESSENTIEL

- ➡ La rentrée 2019 est la première rentrée du nouveau lycée.
- ➡ À partir de la première, les séries générales sont remplacées par des enseignements de spécialité. Tous les lycées de l'académie offrent entre 8 et 10 enseignements de spécialité sur les 12 possibles.
- ➡ Plus des 2/3 des lycées proposent la nouvelle spécialité Numérique et sciences de l'informatique et l'enseignement Sciences de l'ingénieur.
- ➡ À titre expérimental dans l'académie, l'enseignement de spécialité Biologie écologie est proposé dans 3 lycées en lien avec l'enseignement agricole.

## → LE LYCÉE CHANGE

L'objectif de la transformation du lycée est de mieux accompagner les élèves dans la conception de leur projet d'orientation et dans l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires à leur poursuite d'études.

Le nouveau lycée qui se met en place à cette rentrée a pour ambition de transmettre une véritable culture commune solide à tous les élèves grâce à des enseignements communs, tout en leur offrant plus de choix pour approfondir les disciplines qu'ils aiment.

**Des parcours au plus près des envies et des besoins de chaque lycéen**

**En première et terminale de la voie générale,** les 3 séries ES, S et L disparaissent parce qu'elles ne tenaient pas suffisamment compte de la diversité des talents et des aspirations des lycéens. Elles sont donc remplacées :

- **par des enseignements communs à tous** : français en première / philosophie en terminale, histoire-géographie, enseignement moral et civique, langue vivante A et langue vivante B, éducation physique et sportive, mathématiques (16h en première et 15h30 en terminale)

- **par le choix de 3 enseignements de spécialité** en première (3 fois 4h chacun), puis 2 en terminale (2 fois 6h chacun) pour approfondir les enseignements qui feront réussir les lycéens dans le supérieur ;

- **par des enseignements optionnels facultatifs** qui viennent compléter le profil de chaque élève.

L'académie offre un large choix d'enseignements de spécialité : Arts, Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ; Humanités, littérature et philosophie ; Langues,

littératures et cultures étrangères ; Littérature et langues et cultures de l'Antiquité ; Mathématiques ; Numérique et sciences informatiques ; Physique-chimie ; Sciences de la vie et de la terre ; Sciences économiques et sociales ; Sciences de l'ingénieur ; Biologie-écologie (proposé dans 3 lycées, en lien avec les lycées agricoles : Saint-Paul IV, Pierre Poivre et Vincendo à Saint-Joseph).

### En première et terminale de la voie technologique

- **des enseignements communs** à toutes les séries ;
- **des enseignements de spécialité qui découlent du choix des séries par les élèves** ;
- **des enseignements optionnels** proposés en fonction de la série.

## → L'ACCOMPAGNEMENT À L'ORIENTATION

Le lycéen est accompagné dans son projet d'orientation avec un volume annuel de 54 heures dédié à l'orientation. Cet accompagnement permet de faire le point sur les compétences de chaque élève et sur la manière de les approfondir ou de répondre aux difficultés dans les différentes disciplines.

Des actions complémentaires d'orientation sont également prévues : semaines de

l'orientation, forum des métiers, périodes d'observation. Elles seront organisées en partenariat avec les régions –dont le rôle est renforcé - les acteurs de l'enseignement supérieur et des mondes économique, professionnel et associatif.

**En classe de première**, les lycéens poursuivent l'exploration des secteurs professionnels et des domaines de formation. Ils sont amenés à approfondir leurs recherches sur des secteurs en lien avec leurs intérêts, à étudier des cas concrets, à travailler à partir de rencontres avec des professionnels ou des enseignants-chercheurs et à mener des projets de groupe. Ils se familiarisent avec les enseignements et les méthodes de travail post-bacca-lauréat via des journées d'immersion dans des établissements de l'enseignement supérieur.

**En classe de terminale**, les lycéens affinent leur projet d'orientation, ils formulent des voeux de poursuite d'études, complètent leur dossier sur la plateforme Parcoursup, s'entraînent à présenter leur projet et se préparent à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Ils approfondissent leur connaissance des enseignements et des méthodes d'enseignement par des journées d'immersion, journées portes ouvertes, ou séances organisées par l'université.

### Une liberté nouvelle grâce aux enseignements de spécialités

Les choix faits par les familles à l'issue du conseil de classe du troisième trimestre montrent que dans l'académie, comme au niveau national, **les élèves ont pleinement usé de leur liberté pour choisir de nouvelles combinaisons de matières**. Beaucoup ont fait des choix qu'ils n'auraient pas pu faire auparavant avec les séries S, ES et L. Au total, 50 combinaisons ont été choisies dans l'académie.

#### Les 12 combinaisons les plus fréquemment choisies par les élèves de l'académie sont très proches de celles choisies par les élèves au niveau national

- 1 - Mathématiques / Physique-Chimie / Sciences Vie & Terre : 24,5 % (26,1 % au national)
- 2 - Hist-Géo. Géopolitique & Sc. Politiques / Humanités, Littérature Et Philosophie / Langues, Littérature & Cultures Étrangères - Anglais : 4,8 % (4,2% au national)
- 3 - Hist-Géo. Géopolitique & Sc. Politiques / Humanités, Littérature Et Philosophie / Sc. Éco. & Sociales : 4,4 % (4,4 % au national)
- 4 - Mathématiques / Physique-Chimie / Sciences Ingénieur : 3,9 % (4,5 % au national)
- 5 - Hist-Géo. Géopolitique & Sc. Politiques / Mathématiques / Sc. Écono. & Sociales : 3,7 %
- 6 - Hist-Géo. Géopolitique & Sc. Politiques / Langues, Littérature & Cultures Étrangères - Anglais / Sc. Écono. & Sociales : 3,4 % (6,5 % au national)
- 7 - Mathématiques / Sc. Écono. & Sociales / Sciences Vie & Terre : 3,1 % (3,5 % au national)
- 8 - Mathématiques / Numérique Et Sciences Informatiques / Physique-Chimie : 2,2 % (3,5 % au national)
- 9 - Mathématiques / Numérique Et Sciences Informatiques / Sciences Ingénieur : 2,1 %
- 10 - Hist-Géo. Géopolitique & Sc. Politiques / Sc. Écono. & Sociales / Sciences Vie & Terre : 2,1 % (2,3 % au national)
- 11 - Humanités, Littérature Et Philosophie / Langues, Littérature & Cultures Étrangères - Anglais / Sc. Écono. & Sociales : 2 % (1,9 % au national)
- 12 - Langues, Littérature & Cultures Étrangères - Anglais / Mathématiques / Sc. Écono. & Sociales : 1,9 % (3 % au national)

# 13 Le lycée professionnel, une voie d'excellence vers les métiers d'avenir

## L'ESSENTIEL

- ➡ Le lycée professionnel a vocation à être pour les élèves un tremplin vers une insertion immédiate dans la vie active ou vers des poursuites d'études réussies.
- ➡ La transformation qui s'engage va répondre à cette ambition grâce à une meilleure articulation entre enseignements professionnels et enseignements généraux et grâce à une complémentarité renforcée entre apprentissage et voie scolaire.
- ➡ À la rentrée au lycée professionnel, certaines secondes sont organisées en familles de métiers, pour permettre aux lycéens de choisir progressivement leur métier.
- ➡ Les élèves vont bénéficier de 100 heures consacrées à l'élaboration de leur projet d'avenir.

## → DES FAMILLES DE MÉTIERS

À partir de la rentrée 2019 en seconde professionnelle, les formations ne sont plus organisées en spécialités mais en « famille de métiers ».

Une famille de métiers est composée de plusieurs spécialités de baccalauréat professionnel. Elle regroupe des spécialités de baccalauréat qui demandent des compétences communes. Des parcours plus progressifs sont ainsi proposés aux élèves, qui ont choisi un secteur en fin de troisième, puis choisiront leur spécialité de baccalauréat à la fin de la classe de seconde, en ayant une meilleure connaissance des métiers.

**3 familles de métiers sont mises en place à la rentrée :**

- les métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics
- les métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique
- les métiers de la relation client

## → PLUS D'ACCOMPAGNEMENT POUR CONSOLIDER LES APPRENTISSAGES

À la rentrée, les élèves de seconde professionnelle (comme ceux de seconde générale et technologique) passent des tests de positionnement en français et en mathématiques, ainsi qu'un test oral facultatif, permettant de faire le point sur leurs acquis, leurs besoins et de bénéficier si besoin d'un renforcement des connaissances dans ces matières. Chaque élève bénéficiera de 100 heures par an pour consolider les apprentissages, se renforcer en français et mathématiques et construire son projet d'avenir.

## → DES PASSERELLES ENTRE L'APPRENTISSAGE ET LE STATUT SCOLAIRE

Concrètement, il s'agit d'offrir aux jeunes la possibilité d'adopter différents statuts tout au long de leur formation : scolaire, apprenti, voire stagiaire de la formation professionnelle.

Dans l'académie, l'objectif est de développer dans les établissements des formations mixtes, dans lesquelles des apprentis seront accueillis avec des scolaires. 13 établissements scolaires ont créé une unité de formation par apprentissage (UFA) par convention avec le CFA académique.

À la rentrée 2019, le nombre de formations mixtes mélant scolaires et apprentis passera à 26 (contre 11 en 2018-2019).

## → LA RÉALISATION D'UN CHEF D'OEUVRE

La réalisation d'un chef-d'œuvre synonyme d'excellence et de reconnaissance par les pairs, témoigne de savoirs, savoir-être et savoir-faire, et développe un sentiment d'appartenance à des communautés professionnelles. Elle vise aussi à promouvoir l'excellence professionnelle du candidat dans un but de valorisation de son parcours de formation auprès des futurs recruteurs.

Le chef d'œuvre est une réalisation très concrète. Il est l'aboutissement d'un projet pluridisciplinaire qui peut être de type individuel ou collaboratif. Il peut prendre toute forme (matérielle ou immatérielle) comme la conception et la réalisation d'un produit fini (en bois / métal / papier / tissu...), d'un texte, d'un journal, d'un site internet, d'un film, de planches créatives ou de tendances, d'un carnet de route, de l'organisation d'un évènement culturel ou sportif, d'une manifestation, d'une exposition, d'un salon, d'un spectacle, d'un décor, de la participation à un concours régional, national, international ou encore de la création d'une entreprise virtuelle.

La réalisation d'un chef d'œuvre concerne tous les élèves et apprentis de CAP sur le cycle de formation et tous les élèves/apprentis des baccalauréats professionnels sur le cycle terminal (classes de première et terminale). Son évaluation prendra appui sur une présentation orale individuelle et un échange avec les

enseignants ayant assuré le suivi du chef d'œuvre. Elle permettra de valoriser pour chaque élève/apprenti sa contribution personnelle et aussi lorsque ce sera le cas son action dans un cadre collectif.

## → UNE NOUVELLE MODALITÉ PÉDAGOGIQUE : LA CO-INTERVENTION

À compter de la rentrée 2019, les grilles horaires font apparaître des heures d'enseignement en co-intervention, pendant lesquelles deux enseignants interviennent ensemble dans une même salle (ou un même lieu) et au même moment. L'objectif de rendre plus concrets les enseignements généraux, en mettant en perspective les situations professionnelles et en rendant plus lisible le sens des enseignements, généraux comme professionnels, accroître la motivation des élèves et favoriser leur engagement dans leur formation.

Le co-enseignement se met en place en mathématiques avec l'enseignement professionnel (en CAP), en mathématiques-physique-chimie avec les enseignements professionnels (en baccalauréat professionnel) et en français avec les enseignements professionnels (en CAP et baccalauréat professionnel). Il s'agit de créer des ponts entre les disciplines pour apporter de la cohérence à la formation globale délivrée aux élèves.

La co-intervention peut être mise en oeuvre dans le cadre de séances ponctuelles ou dans celui d'un projet de réalisation qui peut nécessiter de regrouper les heures sur une période donnée ou de les répartir sur un trimestre, un semestre ou l'année entière. Il s'agit donc d'un travail d'équipe entre deux disciplines différentes pour construire une nouvelle modalité d'enseignement. La co-intervention suppose ainsi un travail de préparation et des temps de concertation qui permettent de construire ensemble les séances.

Les professeurs de lycée de professionnel de l'académie ont bénéficié pendant l'année scolaire de formations, afin d'adapter leurs pratiques pédagogiques à la co-intervention.

# 14 L'apprentissage du numérique de la maternelle au lycée

## L'ESSENTIEL

- ➡ Le numérique représente un levier incontournable pour adapter l'École à un monde en constante évolution, mais aussi pour donner plus d'efficacité aux pratiques enseignantes comme aux collaborations entre les acteurs de la communauté éducative.
- ➡ L'ensemble des circonscriptions de l'académie sont équipées à la rentrée avec des mallettes numériques au service des langues vivantes.
- ➡ À la rentrée de nouveaux enseignements sur le numérique sont mis en place au lycée.

## → L'ÉQUIPEMENT DES ÉCOLES SE DÉVELOPPE

L'équipement en matériels informatiques a fortement progressé dans les écoles de l'académie.

- Plusieurs communes (Saint-André, La Possession, Saint-Denis, par exemple) ont déjà doté toutes leurs écoles de classes mobiles de tablettes.
- 12 villes (Saint-Pierre, Sainte-Marie, La Possession, Le Port, Saint-André, Saint-Benoît, Saint-Louis, Saint-Paul, Trois Bassins, Saint-Denis, La Plaine des Palmistes) ont également bénéficié des Appels À Projets de ces dernières années.
- Ces équipements sont complétés par l'appel à projets ENIR (Écoles Numériques Innovantes et Ruralité), à travers lesquels l'État soutient financièrement les plans d'investissement en faveur des infrastructures, des équipements, ou des logiciels d'écoles dites « rurales ou isolées ». Il concerne 13 communes : Étang-Salé, Saint-Philippe, Saint-Joseph, Saint-Louis, Saint-Paul, Petite-Ile, Saint-Benoît, Bras-Panon, Saint-Leu, Les Avirons, Sainte-Rose, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne.

## → ROBOTS ET MATHÉMATIQUES

12 valises de robots ont été acquises par la délégation académique au numérique éducatif (DANE) pour l'enseignement des mathématiques. L'utilisation de ces robots permet aux élèves de manipuler de façon concrète chiffres et algorithmes, et de constater visuellement le résultat de leur travail : les activités de codage contribuent à donner aux distances, angles, vitesses de déplacements, mais aussi aux séquences de consignes une dimension concrète et ludique à la fois.

## → **NUMÉRIQUE ET LANGUES VIVANTES**

**Les outils numériques permettent des usages de baladodiffusion (podcasts) pour renforcer efficacement la compréhension et l'expression orales.**

Dans la 1er degré, où l'enseignement précoce des langues vivantes étrangères est une priorité, les écoles qui ont bénéficié des tablettes du plan numérique pourront rapidement mettre en place les entraînements courts, mais très réguliers, préconisés par le rapport de Chantal Manès et Alex Taylor « Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères ».

Pour former les enseignants à ces pratiques d'entraînement à l'écoute et à la maîtrise de la parole, l'académie va enrichir l'équipement de toutes les circonscriptions : elles recevront des valises très complètes (tablettes et ou smartphones sans carte SIM, micros omnidirectionnels, wifi, clés USB, socles de recharge, etc.).



## → **DE NOUVEAUX ENSEIGNEMENTS AU LYCÉE**

**L'enseignement du numérique et de l'informatique est renforcé avec l'introduction de nouveaux enseignements dans le cadre des réformes du baccalauréat et du lycée.**

**En classe de seconde**, un enseignement obligatoire commun de «Sciences numériques et technologie» de 1 h 30 par semaine est mis en place. Cet enseignement constitue à la fois un apprentissage de l'informatique en tant que science et un questionnement sur la place du numérique dans la société.

**En classes de première et terminale**, un nouvel enseignement de spécialité «Numérique et sciences informatiques» peut être choisi par les élèves de la voie générale, à raison de 4 heures par semaine en première, puis de 6 heures par semaine en terminale.

Pour permettre aux professeurs de délivrer une formation de qualité, exigeante et au fait des dernières évolutions technologiques, une formation spécifique pour des enseignants a été mise en place depuis février 2019 dans le cadre d'un diplôme universitaire.

### **Expérimentation de manuels numériques au lycée**

Une expérimentation de Manuels numériques va être lancée cette rentrée dans 10 lycées volontaires : Antoine Roussin (Saint-Louis), Bois d'Olive (Saint-Pierre), Lycée Nord, Levavasseur (Saint-Denis), Roland Garros, Pierre Lagourgue (Le Tampon) , Jean Hinglo (Le Port), Bel Air (Sainte-Suzanne), , Le Verger (Sainte-Marie), Sarda Garriga (Saint-André). Une collaboration conduite par les chefs d'établissement de ces établissements avec les associations de parents d'élèves, la Région et la DANE a permis de déterminer, sur les niveaux seconde et première, les classes et les disciplines sur lesquelles l'expérimentation sera conduite. L'objectif est de tester le modèle, tant sur l'achat et la mise à disposition des manuels que leur utilisation sur l'ordinateur POP des élèves. Le téléchargement des manuels via le gestionnaire d'accès aux ressources permettra des usages hors connexion.

# 15 Les langues vivantes, un passeport pour la vie future

## L'ESSENTIEL

- ➡ L'apprentissage et la maîtrise d'au moins deux langues étrangères est devenu aujourd'hui un des objectifs clairement affichés par notre pays.
- ➡ Le rapport «Pour une meilleure maîtrise des langues vivantes, osez dire le nouveau monde» remis par Chantal Manes-Bonisseau et Alex Taylor au ministre de l'Éducation nationale a donné lieu à un plan d'action national en faveur des langues qui sera décliné dans l'académie.
- ➡ La politique active en faveur des langues vivantes menée dans l'académie se traduit par la mise en place de dispositifs d'enseignement des langues vivantes dès l'école primaire, avec un effort particulier sur l'allemand, ainsi qu'au développement de parcours cohérents d'apprentissage du CP jusqu'à la terminale.



### LE PLAN NATIONAL D'ACTION EN FAVEUR DES LANGUES DÉCLINÉ DANS L'ACADEMIE

L'académie s'inscrit pleinement dans le plan national d'actions qui prévoit 5 axes essentiels :

- le renforcement des acquis des élèves dès l'enseignement primaire.
- la consolidation au collège et au lycée des compétences acquises donnant plus de place à l'oral grâce, entre autres, au développement des disciplines dites «non-linguistiques»
- la conception de modalités innovantes intégrant les outils numériques
- la création d'outils d'évaluation pour aider et faire progresser les élèves tout en valorisant leurs acquis.
- le développement d'enseignements internationaux destiné à offrir un parcours renforcé en langues.



### FAVORISER L'EXPOSITION AUX LANGUES VIVANTES DÈS LA MATERNELLE

La pratique d'une langue vivante sera proposée dès la maternelle,

La rentrée voit l'ouverture d'une nouvelle maternelle franco-allemande à l'école du Centre aux Avirons (la troisième dans l'académie), une maternelle franco-espagnole en expérimentation au groupe scolaire Les Lilas/Jacarandas (Saint-Denis) et 3 maternelles franco-britanniques en expérimentation dans la circonscription de Saint-Denis 3.

Le créole, qu'une majorité des élèves pratique à la maison, fait naturellement partie des langues vivantes prises en compte à l'école : environ 370 enseignants, habilités en langue et culture régionales, enseignent de la toute petite section de maternelle au CM2.

## → CRÉER DES PARCOURS LINGUISTIQUES

Dans l'académie, les trois langues majoritaires qui sont enseignées de la classe de sixième à la terminale sont l'anglais avec une couverture de 100 %, l'espagnol avec 61,4 % et l'allemand avec 11,8 %. Les autres langues se situent à moins de 2 % (mandarin, arabe, portugais, tamoul).

Le pourcentage d'élèves de CP et de CE1 bénéficiant d'une initiation à une langue vivante est en progression constante : 89 % des élèves de CP et 92 % des élèves de CE1. Du CE2 au CM2, 100 % des élèves apprennent une langue vivante à l'école. L'objectif est d'offrir aux élèves un parcours complet (du CP au CM2) d'une langue autre que l'anglais (allemand ou espagnol). À ce jour, l'académie compte 6 parcours complets : 5 pour allemand, et 1 pour l'espagnol.

### Dans les écoles

Dans le premier degré, l'académie compte 35 classes bilangues dans lesquelles des activités sont menées en créole.

Plusieurs classes trilingues (français-anglais-créole) sont également en expérimentation en maternelle et en élémentaire.

### Au collège

53 collèges de l'académie, dont 33 situés en réseau d'éducation prioritaire proposent 11 classes bilangues dans lesquelles les élèves apprennent deux langues à parité horaire :

- 64 classes bilangues Anglais / Espagnol
- 43 classes bilangues Anglais / Allemand
- 4 classes anglais-chinois

À partir de la 5e, les collèges peuvent proposer un enseignement de Langues et Cultures Européennes, s'appuyant sur l'une des langues vivantes étrangères étudiées, jusqu'à 2 heures hebdomadaires. Les disciplines non linguistiques au collège sont également encouragées.

[Une première section internationale britannique ouvre cette année au collège Bois de Nèfles \(Saint-Denis\).](#)

### Les sections européennes, les sections binationales et les sections internationales en lycée

Elles permettent aux élèves d'acquérir une aisance linguistique, atout pour leur future insertion professionnelle. L'académie dispose cette année de 34 sections européennes en

allemand ou espagnol et 31 sections européennes anglais avec une discipline non linguistique. Les sections Abibac (baccalauréat et Abitur allemand) et Bachibac (baccalauréat et bachillerato espagnol) sont proposées dans 5 lycées.

À la rentrée 2019, l'académie qui jusqu'alors avait une section internationale chinois, [ouvre une section internationale britannique au lycée Nord \(Saint-Denis\)](#). Les élèves présenteront l'option internationale du baccalauréat général (OIB). Il s'agit d'une modalité spécifique du baccalauréat français accordant un poids important aux compétences et aux connaissances liées à la langue et à la culture du monde anglophone.



## → FAVORISER UNE EXPOSITION RÉGULIÈRE AUX LANGUES VIVANTES

Une expérimentation sera menée à la rentrée dans quelques écoles de toutes les circonscriptions : au lieu de 2 séances de 45 minutes par semaine, ce sont des séances quotidiennes de 15 à 20 minutes qui seront favorisées. Cette mesure sera généralisée à la rentrée 2020 dans toutes les écoles.

Une expérimentation sera mise en oeuvre cette année au collège Bassin Bleu (Saint-Benoît) qui est volontaire pour mettre en place des séances régulières de 45 minutes en langues vivantes.

## → FAVORISER LA PRATIQUE SYSTÉMATIQUE DE L'ANGLAIS

L'apprentissage de l'anglais sera rendu obligatoire, soit en langue vivante 1, ou en langue vivante 2 ou langue vivante 3.

# 16 L'éducation artistique et culturelle pour s'ouvrir aux autres

## L'ESSENTIEL

► L'académie favorise l'éducation artistique et culturelle à travers le financement de nombreux projets, de la maternelle au lycée. En effet, tous les enfants doivent bénéficier d'un parcours culturel cohérent et exigeant durant le temps de leur scolarité, indispensable pour leur formation intellectuelle, sensorielle et déterminant dans leur parcours citoyen.

► Cette année encore, et grâce à une politique partenariale renforcée, l'académie s'efforcera d'atteindre les 100% d'élèves bénéficiant d'une éducation artistique et culturelle de qualité

► Afin de renforcer la politique culturelle académique, 16 «classes à projet spectacle vivant», sont mis en place cette année en partenariat avec les structures culturelles de l'île.

## → LA RENTRÉE EN MUSIQUE

Lancée à la rentrée 2017, la rentrée en musique constitue un temps fort pour un accueil dans la convivialité et la bonne humeur. Organisé dans toutes les écoles et établissements scolaire, cet événement fait de la rentrée un moment positif de partage qui bâtit l'école de la confiance.

Les chorales et les orchestres scolaires sont au cœur de cet événement organisé en lien avec les élèves, les enseignants et les parents musiciens, le milieu associatif.

De très nombreuses écoles et établissements de l'académie ont prévu un beau programme d'accueil, en associant chorale des élèves, artistes parrains ou associations, fanfares, etc.

## → ÉVÉNEMENTS ET ACTIONS ACADEMIQUES

### Rencontres académiques des chorales

Les chorales dans les écoles et établissements connaissent un développement important dans l'académie. Pour faire face à ce succès, les rencontres académiques des chorales premier degré «Voi Mayé» s'ouvre au second degré et se transforme en rencontres académiques interdegrés.

### Expédition scientifique sur le mont sous-marin La Pérouse, fin octobre - début novembre 2019.

L'objectif de l'expédition est un inventaire des espèces par images sous-marines (peu de prélèvement). Le projet scientifique s'accompagne d'un projet pédagogique pour lequel des classes de cycle 3, cycle 4 et de secondes

seront associées (biodiversité, inventaire faunistique, exploitation des ressources, géographie...). Des classes seront retenues pour visiter le navire de l'expédition et obtiendront une possibilité de converser chaque jour avec les membres de l'expédition pendant la phase active de celle-ci. Toutes les classes intéressées pourront suivre le blog de l'expédition et seront conviées à une conférence de fin d'expédition. Porteurs de projet : Galaxea, Vie Océane, IRD. Figure emblématique du projet : Laurent Baldesta, plongeur en eaux profondes.

### **Projet photographique dispositif Diagonal/ correspondances urbaines avec la Cité des arts**

Le projet est monté en lien avec le centre d'art de Marseille. Deux classes de l'académie bénéficieront d'interventions de photographes (de La Réunion et de Marseille) pour raconter le quartier, la ville et de pouvoir échanger avec des classes de Marseille. Ce dispositif est couplé avec le projet de résidence «Le Grand Chemin» porté par la Cité des arts. Deux classes de Saint-Denis ont été retenues : un CM2 de l'école Centrale et un CM2 de l'école Les Lilas. Chaque classe bénéficiera de 25 heures d'intervention artistique de la mi-septembre au début octobre 2019. Dans ce même cadre, une formation en direction de 15 enseignants sera proposée avec la photographe de Marseille.

### **Découvrir le patrimoine avec l'opération «Levez les yeux !»**

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, conjointement avec le ministère de la culture, donne toute son importance à la sensibilisation des élèves au patrimoine national et de proximité. C'est pourquoi ils initient une nouvelle opération spécifique aux scolaires, Levez les yeux !, qui aura lieu le 20 septembre, veille des journées européennes du patrimoine. Levez les yeux ! est l'occasion pour les élèves et les enseignants de s'intéresser au patrimoine matériel et immatériel et de donner de la valeur à leur cadre de vie quotidien.

### **Les concours culturels**

Cette année encore, afin d'encourager les

parcours d'excellence, l'académie accompagnera la préparation à des concours comme le prix de l'audace, le concours de l'éloquence ou le concours de la flamme de l'égalité.

## **→ UN PROJET D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTUREL POUR MON ÉTABLISSEMENT**

Chaque année, l'académie finance des projets d'établissement, en donnant priorité aux projets de réseau d'éducation prioritaire et aux projets inter-degrés, ainsi qu'aux établissements situés en zone rurale éloignée de l'offre culturelle.

En 2019-2020, les 33 projets financés sont menés dans des domaines très variés : théâtre, danse, lecture/écriture/oralité, musique, arts visuels/patrimoine, cinéma, culture scientifique, photographie et arts du cirque.

Plusieurs de ces projets sont construits en interdégrés dans des réseaux d'éducation prioritaire, favorisant ainsi la liaison école/collège autour des chorales, d'écriture de conte, ou encore de théâtre forum.

## **→ LES FORMATIONS POUR LES ENSEIGNANTS**

Pendant l'année scolaire, une trentaine de formations touchant tous les domaines artistiques et construites en partenariat avec des structures culturelles et scientifiques de l'île et/ou des artistes intervenants seront proposées aux enseignants.

Elles ont pour objectif d'aider à la mise en œuvre de projets d'éducation artistique et culturelle dans les classes, en favorisant les rencontres avec des lieux de culture et des artistes et en proposant des actions transversales.

La plupart des offres de formation croisent deux ou trois champs disciplinaires et ont lieu sur deux structures afin de montrer les liens possibles sur des thématiques croisées.

### **2020, Année des Mathématiques**

Le thème 2020 met les mathématiques à l'honneur : pilotée par le CNRS et l'INSMI (Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions), en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, l'année des mathématiques a pour objectif d'encourager les projets autour de cette discipline, de la présenter comme moderne et innovante et de mettre en avant en particulier la recherche, à travers les rencontres entre chercheurs, étudiants et élèves et professeurs du secondaire.

# 17 Le sport à l'école pour réussir et s'épanouir

## L'ESSENTIEL

- ⇒ La pratique sportive est indispensable au bien être des élèves.
- ⇒ L'anné scolaire sera rythmée par des temps forts sportifs.
- ⇒ La préparation des Jeux Olympiques de 2024 sont l'occasion de porter les valeurs de l'olympisme à l'École, particulièrement dans les 50 écoles et établissements scolaires de l'académie labellisés Génération 2024



### LA JOURNÉE NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE

La journée nationale du sport scolaire a lieu cette année le 26 septembre 2019, avec comme thématique « l'interculturalité ». Dans les écoles, collèges et lycées de l'académie, des manifestations sportives et ludiques réuniront les élèves et leurs enseignants, L'objectif de cette journée est de promouvoir le sport scolaire.

Par ailleurs, l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024 est une occasion de porter les valeurs de l'olympisme : excellence, amitié, respect, et des valeurs du sport comme le goût de l'effort, la persévérance, la volonté de progresser, le respect des autres, de soi et des règles.

Cette mobilisation pour le sport et pour les valeurs qu'il véhicule a pour objectif de favoriser la réussite de tous les élèves ainsi que des futurs champions français de 2024.



### EXTENSION DU LABEL GÉNÉRATION 2024

Le label « Génération 2024 » a pour objectif de développer des passerelles entre monde scolaire et sportif pour encourager la pratique sportive des jeunes. Il vise l'excellence et le haut niveau, mais aussi le développement de valeurs citoyennes.

Les établissements labellisés développent des projets structurants avec des clubs sportifs, participent aux événements promotionnels olympiques et paralympiques, peuvent accueillir des sportifs de haut niveau et s'engagent à ouvrir leurs équipements sportifs lorsqu'ils ne sont pas mobilisés par les besoins scolaires.

## 32 nouveaux établissements sont labellisés pour l'année scolaire 2019-2020

### 21 écoles

- à Saint-Denis : écoles primaire Les Bancouliers, élémentaire Les Tamarins, élémentaire Candide Azéma B, élémentaire Philippe Vinson, élémentaire Centrale
- à Sainte-Marie : école élémentaire Moka
- à Saint-André : écoles primaire Bras des Chevrettes (REP), élémentaire Ary Payet (REP), primaire Jean Albany (REP+)
- à Saint-Paul : écoles primaire Bras Canot, élémentaire Mathilde Frappier de Montbenoit
- à Saint-Leu : écoles élémentaire Chaloupe centre, élémentaire Stella Matutina, primaire Estella Clain
- au Tampon : écoles élémentaire Bras Creux, élémentaire 12ème km, élémentaire Maximilien Lorion
- à Saint-Louis : école élémentaire René Périanayagom
- à Saint-Pierre : école élémentaire Jacques Prévert
- à Saint-Joseph : écoles élémentaire Le Butor et élémentaire Lenepveu



### 7 collèges

- à L'Entre-Deux : collège Le Dimitile
- à Saint-Denis : collèges Mahé de la Bourdonnais (REP+) et Les 2 Canons (REP+)
- à Saint-André : collèges Terrain Fayard (REP) et Mille Roches (REP+)
- à Saint-Joseph : collège Achille Grondin
- à Saint-Paul : collège Plateau Caillou (REP)

### 4 lycées

- à Sainte-Suzanne : lycée Bel-Air
- à Saint-Paul : lycée Evariste de Parny
- au Port : lycée Jean Hinglo
- à Saint-Louis : lycée Jean Joly

Au total dans l'académie, 33 écoles, 12 collèges et 5 lycées ont obtenu une labellisation Génération 2024.

## → LA SEMAINE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE

Cette semaine qui se déroulera du 3 au 8 février 2020, utilise le sport comme outil pédagogique pour sensibiliser aux valeurs olympiques et paralympiques, faire découvrir le handicap et éveiller à l'engagement bénévole.

Cette opération est l'occasion de travailler des thématiques telles que le fair-play, les valeurs du sport et de l'Olympisme ou encore l'égalité, la santé et l'inclusion des élèves en situation de handicap.

Animations sportives, interventions d'athlètes dans les écoles et enseignements aux couleurs du sport et de l'Olympisme sont au programme.

## → LA JOURNÉE OLYMPIQUE

La Journée olympique célèbre chaque 23 juin la naissance du Mouvement Olympique en 1894 et participe à la promotion des valeurs Olympiques et de la pratique d'une activité physique et sportive à travers le concept « Bouger, apprendre, et découvrir » proposé par le Comité international olympique.

À cette occasion, des activités physiques et sportives et des rencontres avec des athlètes ayant participé aux Jeux Olympiques et d'autres événements seront organisés au sein des établissements.

# Ensemble pour



---

# réussir

---



# 18 La laïcité, un socle pour bien vivre ensemble

## L'ESSENTIEL

⇒ **Le principe de laïcité est au cœur du contrat social et des valeurs que porte l'École de la République. À l'École, il protège les élèves de toute emprise religieuse, idéologique ou politique.**

⇒ **Un travail pédagogique est conduit auprès des élèves familles dans les établissements scolaires et des actions de formation sont menées en direction de tous les personnels.**



### FAIRE RESPECTER LE PRINCIPE DE LAÏCITÉ

La cellule académique laïcité et fait religieux a été mise en place en février 2018. dans l'académie pour apporter aux équipes pédagogiques et éducatives une réponse concrète en cas d'atteinte au principe de laïcité. Elle les forme et aide les établissements à réagir de manière appropriée.

Pour le premier degré, un référent « Laïcité » a été nommé dans chaque circonscription. Ils ont bénéficié d'une formation sont des personnes ressources pour les écoles de la circonscription.

Dans le second degré, des formateurs « laïcité » ont également été formés : personnels de direction, conseillers principaux d'éducation et enseignants.

Dans les établissements scolaires, les équipes de direction ont établi un réel dialogue avec les élèves et les familles permettant d'aborder ces sujets de manière sereine.



### FORMATION

Toutes les catégories de personnels sont concernées : les conseillers principaux d'éducation, infirmière, enseignants, les personnes ressources dans le premier degré, les personnels d'encadrement, les étudiants en formation, etc.

Un groupe de travail est mis en place autour du règlement intérieur suite aux atteintes au principe de laïcité constatées.

L'académie accompagne également des projets comme « Scratches la laïcité » en inter degré avec 36 écoles et 20 collèges impliqués, en lien avec la DANE.

# 19 La mise en place de la GRH de proximité

## L'ESSENTIEL

- ⇒ La gestion des ressources humaines (GRH) de proximité est un service personnalisé d'accompagnement, de conseil et d'information à destination de tous les personnels de l'académie, quels que soient leurs corps et leurs fonctions.
- ⇒ Ce dispositif est mis en place dans l'académie à compter de la rentrée 2019



### **UN SERVICE PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT, DE CONSEIL ET D'INFORMATION**

La GRH de proximité permet d'accompagner individuellement les personnels qui le souhaitent en termes d'évolution professionnelle :

- détection des talents en termes de profil et de potentiel
- proposition de bilans professionnels
- réalisation d'une mobilité.

L'académie compte plus de 21 000 agents et accueille chaque année plus de 600 nouveaux personnels. L'accompagnement personnalisé des personnels sera donc renforcé.

A compter du 1er septembre, le dispositif sera déployé dans l'académie, avec la mise en place d'une expérimentation pour les établissements scolaires de Sainte-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne.

Les personnels exerçant dans les collèges et lycées de ces communes ( soit environ 3000 agents) pourront s'adresser à un référent RH de proximité (des proviseurs adjoints et des gestionnaires) pour demander une aide ou un conseil pour leur évolution professionnelle.

# 20 Encourager l'implication des familles

## L'ESSENTIEL

- ➡ Le rôle et la place des parents à l'École sont reconnus et leurs droits sont garantis par des dispositions réglementaires énoncées dans le Code de l'éducation.
- ➡ Le rôle des parents dans la scolarité de leur enfant est indispensable pour contribuer à sa réussite scolaire. Les actions de co-éducation sont développées, avec notamment le développement des espaces-parents dans les écoles, l'organisation de débats thématiques avec l'aide du support de «La Mallette des parents».
- ➡ L'amélioration de l'accueil des parents étrangers allophones primo-arrivants grâce au dispositif «Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants» est également une priorité de l'académie.



### DES RÉUNIONS THÉMATIQUES POUR LES PARENTS ORGANISÉES À CHAQUE RENTRÉE

Chaque début d'année scolaire, trois réunions thématiques seront proposées aux parents dans les écoles et les collèges. Ces réunions doivent permettre aux parents et aux professeurs d'échanger. Elles sont donc de préférence organisées en petits groupes et portent sur des sujets majeurs comme les apprentissages, la sensibilisation aux enjeux de santé et de prévention des addictions, l'importance du sommeil et d'une bonne alimentation, etc.



### LES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Les élections des représentants de parents d'élèves aux conseils d'écoles et aux conseils d'administrations des collèges et lycées se tiendront dans l'académie, le vendredi 27 septembre 2019 ou le samedi 28 septembre 2019. Elles se dérouleront dans le cadre de la semaine de la démocratie scolaire.



### LE SITE LA MALLETTE DES PARENTS

Le site internet [mallettedesparents.education.gouv.fr](http://mallettedesparents.education.gouv.fr) est dédié aux parents. Il propose des conseils, des ressources, des outils pour mieux comprendre les enjeux de l'École.

# 21 Les cités éducatives — pour fédérer les acteurs

## L'ESSENTIEL

- ➡ Les Cités éducatives sont un dispositif visant à intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Ce dispositif est mis en place dans l'académie à compter de la rentrée 2019
- ➡ Le projet de la cité éducative sera rédigé entre septembre et décembre 2019



## UNE CITÉ ÉDUCATIVE AU PORT

Le label Cité éducative résulte de la co-construction de la feuille de route gouvernementale pour les quartiers prioritaires menée par le ministère de la Cohésion sociale. À La Réunion, le quartier prioritaire « 1ère et 2ème couronne » de la ville de Le Port a été désigné comme territoire éligible à la labellisation de la « cité éducative » par le Commissariat général à l'aménagement des territoires (CGET), à compter de la rentrée scolaire 2019, sur proposition du préfet et du recteur.

L'enjeu de cette labellisation réside dans le renforcement des alliances éducatives et dans la continuité des parcours, afin de réduire l'impact des déterminismes sociaux et de construire « l'école de la confiance ». En effet, dans cette commune, 100 % des collèges et des écoles publiques accueillent des enfants issus des quartiers prioritaires de la ville et sont classés en REP ou REP+.

Ce label s'inscrira pleinement dans le « volet éducatif » du contrat de ville de la collectivité.

La démarche de labellisation a engagé aux côtés de la collectivité les services de la cohésion sociale, l'inspection académique, ainsi que la CAF. La principale du collège Titan est le co-pilote « Éducation nationale ».

### 3 «champs clés» devront être identifiés dans le projet de la Cité éducative :

- **conforter le rôle de l'école et la réussite scolaire** en s'attaquant aux problématiques suivantes : climat scolaire, carte scolaire et renouvellement urbain, structuration des réseaux, innovation pédagogique, formation et fidélisation des équipes, orientation, soutien scolaire...
- **assurer la continuité éducative dans le temps périscolaire**, avec l'ouverture de places de crèche, la convergence du travail social dès la petite enfance, une offre éducative personnalisée de sport, culture ou loisir, persévérence scolaire et raccrochage.
- **ouvrir le champ des possibles** en «impliquant des établissements culturels, des entreprises, le numérique, les déplacements, etc.».

# Annexes

## LE CALENDRIER SCOLAIRE 2019-2020

Rentrée des enseignants	Mercredi 14 août 2019
Rentrée des élèves	Vendredi 16 août 2019
Vacances après la 1 <sup>ère</sup> période	Samedi 12 octobre 2019 Reprise : lundi 28 octobre 2019
Été Austral	Jeudi 19 décembre 2019 Reprise : lundi 27 janvier 2020
Vacances après la 3 <sup>e</sup> période	Samedi 7 mars 2020 Reprise : lundi 23 mars 2020
Vacances après la 4 <sup>e</sup> période	Jeudi 30 avril 2020 Reprise : Jeudi 14 mai 2020
Début des vacances d'hiver austral	Samedi 4 juillet 2020

Le départ en vacances a lieu le jour indiqué après la dernière heure de cours.

La reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués

## QUELQUES TEMPS FORTS DU PREMIER SEMESTRE

### AOÛT

- 14 Rentrée des enseignants  
16 Rentrée des élèves

### SEPTEMBRE

21 et 22 Journées européennes du patrimoine

2 au 21 Semaine de l'engagement

À cette occasion, les lycéens sont sensibilisés à l'engagement sous toutes ses formes dans et hors l'établissement: ils prennent connaissance de leurs droits et devoirs, découvrent le fonctionnement des instances lycéennes et la vie de l'établissement, rencontrent et échangent avec leurs représentants lycéens, etc.

23 au 28 Semaine de la démocratie scolaire

L'élection des représentants lycéens aux conseils des délégués pour la vie lycéenne (CVL) aura lieu au cours de cette semaine.

26 Journée nationale du sport scolaire

27 ou 28 Élections des représentants de parents d'élèves aux conseils d'école et aux conseils d'administration des collèges et des lycées

### OCTOBRE

- 1 Anniversaire de l'inscription du maloya au patrimoine immatériel de l'Unesco

### NOVEMBRE

Semaines de l'orientation

### DÉCEMBRE

9 Journée de la laïcité

20 Journée de commémoration de l'abolition de l'esclavage

Les festivités du 20 décembre sont un moment fort pour la commémoration de l'abolition de l'esclavage dans laquelle musiques et danses tiennent une place essentielle.

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

